

OBJET REHABILITATION DU MULTI ACCUEIL « LES TULIPIERS » (MOUFIA)

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Le multi-accueil les Tulipiers situé au Moufia et géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis a obtenu un agrément du Conseil Départemental pour l'accueil de 44 enfants âgés de 2 mois à 4 ans.

Après la réhabilitation de cette ancienne école primaire en 2006, le bâtiment a été livré sans toiture centrale bien que l'atrium donnant sur les sections des enfants soit un espace de psychomotricité et d'accueil.

Malgré de multiples travaux de protection, l'escalier menant du rez-de-chaussée à l'étage est inondé à chaque pluie, ce qui provoque des accidents du personnel et des parents.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants ainsi que de l'ensemble du public au sein de cet établissement, il est nécessaire de le sécuriser en procédant à la mise hors d'eau du patio ainsi que la suppression des sols glissants. Ce projet de réhabilitation intègre :

- La couverture de la charpente
- Les menuiseries aluminium
- Les revêtements durs
- La correction acoustique
- Le caillebotis
- La peinture

Le coût de cette opération est évalué à 150 000€ HT (162 750€ TTC). Son plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût total de l'opération (Hors Taxe)	Participation prévisionnelle de la CAF		Participation prévisionnelle de la commune de Saint-Denis	
150 000€	120 000€	80%	30 000€	20%

Selon l'échéancier défini, les travaux débuteront le 3 août 2015 pour une durée d'un mois, délai nécessaire pour effectuer l'ensemble des travaux.

Rapport n°15/2-08

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet de réhabilitation ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du multi-accueil les Tulipiers ;
- de m'autoriser ou mon représentant à solliciter la subvention correspondante à l'opération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- de m'autoriser ou mon représentant à signer tous les actes afférents à cette opération ;
- de valider les crédits budgétaires inscrits au chapitre 23, article 2313.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15208-1-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015


Gilbert ANNETTE

OBJET REHABILITATION DU MULTI ACCUEIL « LES TULIPIERS » (MOUFIA)

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/2-08 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Brigitte ADAME, 4^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/Entreprise Municipale et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve le projet de réhabilitation ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du multi-accueil les Tulipiers :

<i>Coût total de l'opération (Hors Taxe)</i>	<i>Participation prévisionnelle de la CAF</i>		<i>Participation prévisionnelle de la commune de Saint-Denis</i>	
150 000€	120 000€	80%	30 000€	20%

ARTICLE 2 Autorise le Maire ou son représentant à solliciter la subvention correspondante à l'opération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

ARTICLE 3 Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette opération.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal chapitre 23, article 2313.